



Permis Côtier et Eaux Intérieures (fluvial) 2024

<p>Prix permis côtier : 385 euros</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 78 Euros en timbres fiscaux en sus pour la délivrance ➤ 30 Euros à prévoir en carte bancaire pour l'inscription à l'examen dans un Organisme Agréé (voir secrétariat pour les détails) 	<p>Prix permis fluvial : 200 euros</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 30 Euros à prévoir en carte bancaire pour l'inscription à l'examen dans un Organisme Agréé (voir secrétariat pour les détails) ➤ Pré requis : permis côtier
<p>Navigation maritime jusqu'à 6 milles d'un abri</p>	<p>Navigation sur les fleuves, rivières, voies navigables et lacs sur des bateaux d'une longueur inférieure à 20 mètres</p>
<p>Dossier administratif à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription (document à demander au secrétariat) ➤ 2 photos d'identité récentes et en couleur <p>(Prises par un professionnel ou cabine utilisation système agréé)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 copie de votre pièce d'identité ➤ 78 euros (à acheter sur le site : www.timbres.impots.gouv.fr) ➤ Certificat médical (à demander au secrétariat : visite chez votre médecin traitant avec ce document) 	<p>Dossier administratif à fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription (document à demander au secrétariat) ➤ 1 photo d'identité récente et en couleur <p>(Prises par un professionnel ou cabine utilisation système agréé)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 copie de votre pièce d'identité ➤ 1 copie de votre permis côtier ➤ Votre livret du candidat (si vous en possédez un, sinon il sera fourni par la base nautique)
<p>Le règlement de l'une ou l'autre formation sera à libeller à l'ordre du Trésor Public</p>	

Les dossiers d'inscription doivent être remis au secrétariat 1 mois ou 3 semaines avant la date de formation

ATTENTION ! LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT PAS ETRE TRAITES

(Attention places limitées « **9 candidats par session**, en côtier et en eaux intérieures »)

Cours théorique fluvial	Samedi 06 Avril 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique côtier	Samedi 20 et Dimanche 21 Avril 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique côtier	Samedi 11 et Dimanche 12 Mai 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique côtier	Samedi 1er et Dimanche 02 Juin 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique côtier	Samedi 13 et Dimanche 14 Juillet 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique côtier	Samedi 17 et Dimanche 18 Août 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique côtier	Samedi 31 Août et Dimanche 1 ^{er} Septembre 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique côtier	Samedi 28 et Dimanche 29 Septembre 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique côtier	Samedi 12 et Dimanche 13 Octobre 2024	De 8h30 à 18h
Cours théorique fluvial	Samedi 23 Novembre 2024	De 8h30 à 18h

L'inscription à l'examen se fera directement par le candidat en se connectant à l'une des adresses ci-dessous pour choisir une date d'examen et le coût s'élève à 30 euros à régler en carte bancaire sur le site directement :

Bureau Veritas : https://codengo-bateau.bureauveritas.fr/	La Poste : https://www.lecode.laposte.fr/bateau/
SGS : https://www.objectifcode.sgs.com/fr_FR/	Dekra : https://le-code-dekra.fr/

Pour les cours PRATIQUE permis côtier (pas de pratique pour le permis eaux intérieures), un rendez-vous sera pris avec votre formateur. Nous dépendons des marées et 2h30 seront à effectuer sur le bateau. Validation de cette pratique par votre formateur directement.